Pays de la Loire
la cgt

LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER *N°159*

SESSION PLENIERE DU 15 OCTOBRE 2019

PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Ce plan est un document élaboré en concertation avec les acteurs de la gestion des déchets du territoire (institutionnels, collectivités, représentants des professionnels, associations,...). Il a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le Plan, soumis à enquête publique, fixe des objectifs du territoire aux horizons 2025 et 2031.
Il constitue un volet du SRADDET.

Il fixe un certain nombre d'objectifs et de mesures en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets selon leur type (dangereux ou non, origine...). Dans ce document, il est considéré qu'à ce stade, Ecocombust serait cohérent avec les objectifs du plan.

LA CONTRIBUTION DU CESER (TÉLÉCHARGEABLE SUR HTTP://CESER.PAYSDELALOIRE.FR)

Globalement, le CESER se félicite de l'ambition régionale en matière de réduction et de gestion des déchets et de déploiement de l'économie circulaire.

Ses remarques portent en particulier sur :

- un **manque de données**, d'où l'intérêt de la création d'un observatoire des déchets et des ressources en région, annoncée par le plan,
- le **manque d'éléments relatifs à l'emploi et aux conditions de travail** dans le domaine des déchets,
- l'impact en termes de **conditions de travail** des évolutions dans la collecte, le traitement et le tri des déchets, dans un souci d'amélioration continue des conditions de travail,
- le fait que la gestion des déchets et notamment le recyclage sont **pourvoyeurs d'emplois pour les publics en difficulté**, dans le cadre de l'ESS. Les entreprises concernées ont besoin d'une sécurisation de leurs financements,
- la **transversalité des actions en matière d'économie circulaire**, qui ne doit pas conduire à une dilution des moyens consacrés,
- l'amélioration nécessaire du recyclage,
- la **nécessité de prévenir la production des déchets**, « le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas ».

- les traductions des objectifs du plan dans le SRADDET, notamment en termes de localisation des sites de transfert et de traitement des déchets.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT

La démarche mise en place par la Région afin d'élaborer un plan ambitieux de prévention et de gestion des déchets porte ses fruits, grâce à l'élaboration collégiale, le partage des idées, l'appel à la société civile organisée. **La démarche constructive est un gage supplémentaire de réussite.**

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets offre l'opportunité de poser les bases d'une consolidation et d'un développement de ces filières spécifiques d'activités, en y intégrant aussi l'évolution des métiers. C'est une nécessité. En effet, les études montrent que **les personnels de la filière « collecte et traitement des déchets », que ce soit dans le public ou dans le privé, subissent une pénibilité des plus rude ; leur espérance de vie est amputée de plus de 15 ans par rapport à la moyenne française ; tout en augmentant de plus de 3 fois les risques de décéder avant 65 ans.**

Les risques d'accidents et de maladies professionnelles sont bien réels. Avec les délégations de service public décidées par les autorités organisatrices donneuses d'ordres que sont les EPCI, la Région va devoir et pouvoir s'assurer du respect des clauses techniques et obligatoires de prise en compte des critères sociaux et environnementaux. La collecte et le traitement des déchets sont une mission de service public avec des emplois non délocalisables. Que ce soit par choix politique ou par choix budgétaire – avec la baisse des dotations et l'étranglement des collectivités locales – plus de **la moitié de ce secteur a été privatisé**. **Ces privatisations ont trop souvent entraîné des baisses de qualité de service rendu** aux populations par la chute des fréquences de ramassage des ordures ménagères, et un surcoût fiscal par l'augmentation de la Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères. **Ces privatisations entraînent également des dégradations de conditions de travail pour les salariés de la filière**.

De plus, on ne peut se satisfaire de faire traiter une partie de nos déchets parfois les plus polluants, dans des pays où les clauses environnementales et sociales n'ont que peu d'importance, avec souvent le travail d'enfants.

Par ailleurs, un bon déchet est celui que l'on ne produit pas, et l'ambition politique et sociétale doit être d'éviter et d'en réduire la production. L'éducation devra être renforcée. Mais c'est d'abord la **fabrication de produits à usage unique, avec des matières non biodégradables, qui doit être remise en cause.**

Le secteur du **recyclage** est souvent plus soutenu financièrement que l'effort en faveur de la prévention alors qu'il est plus écologique de boire dans un verre d'eau que de se désaltérer avec une bouteille en plastique, mais ce n'est pas la volonté des industriels. Le retour à la consigne du verre, beaucoup vertueuse que le recyclage, doit être favorisé.

Le soutien à l'économie circulaire doit être plus ambitieux, ce retour à ce système doit être un levier de croissance sur les territoires. La Région doit inciter, accompagner, grâce à des mesures publiques afin que des pionniers territoriaux se

lancent dans ces démarches.

On ne peut rester dans un modèle Européen qui au 10 mai a atteint son jour de dépassement de ressources, une deuxième planète ne viendra pas s'accoler à la nôtre. La fiscalité ne doit plus favoriser la destruction plutôt que le partage, la reconstruction ou l'allongement d'usage.

La CGT partage l'interrogation de l'avis du CESER sur les montants des budgets alloués aux différentes actions de ce Plan et sera attentive plus particulièrement aux indicateurs traitant de la qualité de l'emploi et de la qualification des salariés intervenant dans ce secteur. Elle remercie Aurélie Kaminski pour cet avis, qu'elle votera.

VOTES : L'avis a été adopté à l'unanimité par 79 voix pour.